Résolution de l'assemblée générale des employé·es des services publics et parapublics

L'Assemblée générale a pris acte des éléments suivants :

- Le projet de budget 2027, présenté par le Conseil d'État le 14 septembre, pérennise les coupes déjà décidées dans les budgets 2025 (79 millions) et 2026 (305 millions) et y ajoute 65 millions d'économies. Suite à l'adoption de l'initiative dite "12%" le Conseil d'État a proposé au Grand Conseil de compenser la diminution des recettes fiscales de 272 millions par des nouvelles mesures d'économies à hauteur de 100 millions et des revenus supplémentaires à hauteur de 172 millions (63 millions de revenus de la BNS et 109 millions pris sur les réserves);
- Le Conseil d'État a annoncé, le mercredi 4 novembre, qu'il indexera les salaires 2027 de l'ACV, du CHUV et du secteur parapublic à hauteur de la base légale (IPC d'octobre à octobre), dont le taux est de 1,5%. Cela constitue un premier succès de la mobilisation et satisfait l'une de nos revendications. Cela n'en épuise pas pour autant les motifs de conflit;
- La manifestation massive du jeudi 5 novembre a confirmé la détermination du mouvement de lutte et montré que l'indexation à l'IPC n'était pas le seul motif de mobilisation;
- Lors de la "rencontre" du 28 octobre entre le Conseil d'Etat et les syndicats, ces derniers ont porté les revendications adoptées par l'AG du 8 octobre. Le Conseil d'Etat a refusé d'y accéder, il a en particulier refusé d'utiliser plus de réserves pour éviter les coupes;
- Sur la base de ce désaccord clair, les syndicats ont saisi l'organe de conciliation qui a rendu un acte de non-conciliation, ce qui ouvre le droit de grève;
- Le Conseil d'Etat a communiqué aux syndicats et à l'ensemble des salarié·es, à la suite de la séance de conciliation, qu'il considèrerait qu'une grève serait illicite. Il pratique ainsi une politique d'intimidation et de déni des droits syndicaux;
- La demande du mouvement de la jeunesse de coordonner et de faire converger nos mouvements de lutte, notamment pour la journée de mobilisation du 20 novembre (actions sur les lieux de travail, grève et manifestation).

Au vu de la situation, l'Assemblée générale revendique auprès du Conseil d'État :

- Aucune coupe dans le budget 2027;
- L'utilisation des ressources publiques en matière de fortune, de revenus de celle-ci et autres éléments pour éviter les coupes, économies et mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire, jusqu'en 2030;
- L'augmentation des ressources pour garantir un service public qui corresponde aux besoins croissants de la population, ainsi que pour améliorer les conditions de travail du personnel;
- Qu'il cesse de considérer les services publics comme des charges;
- Qu''il respecte le droit de grève, les libertés syndicales, les droits politiques et qu''il cesse ses processus d'intimidation. Qu'il engage un véritable processus de négociation avec les organisations représentant les salarié·es des services publics et parapublics concernant son plan de retour à l'équilibre.

L'Assemblée générale donne mandat aux organisations du personnel de mettre en place les mesures de luttes qui permettront d'obtenir la satisfaction de nos revendications, dont :

- L'organisation de deux journées de mobilisation (actions et grèves sur les lieux de travail et de formation partout où c'est possible) se terminant par une manifestation massive des

employé·es et usager·ères des services publics et parapublics, ainsi que des bénéficiaires des prestations sociales (subsides, bourses, logement etc.);
- La première journée aura lieu le vendredi 20 novembre, qui converge avec la grève de la jeunesse contre l'austérité et la militarisation;
- La deuxième journée aura lieu le mardi 24 novembre;
- Une nouvelle AG le jeudi 26 novembre;
- De se coordonner avec les mouvements étudiants.

L'Assemblée générale appelle l'ensemble des employé·es et usager·ères des services publics et parapublics, ainsi que les bénéficiaires des prestations sociales :

- À continuer de s'informer, débattre et s'organiser sur les lieux de travail, de formation et de vie ;
- À adopter des résolutions à l'attention du Conseil d'Etat avec copie aux syndicats;
- À préparer les mesures de lutte nécessaires aux journées de mobilisation des 20 et 24 novembre (actions sur les lieux de travail, manifestations, grève, y compris sa reconductibilité) contre les mesures d'austérité actuelles et à venir;
- A soutenir toute mesure se plaçant dans le cadre du mouvement de lutte contre l'austérité partout dans le Canton de Vaud;
- A ne pas fixer d'échéances ni d'évaluations aux élèves, apprenti·es, stagiaires, et étudiant·es qui participent aux actions de la jeunesse le 20 novembre et durant les dates de mobilisations futures, et de veiller à ce qu'ils et elles ne soient pas sanctionné·es

L'Assemblée générale appelle de surcroît FSF, SSP et SUD à soutenir par tous les moyens utiles toutes les formes d'organisation collective sur les lieux de travail, de formation et de vie. Elle réaffirme que le droit de grève est un droit fondamental qui ne se limite pas aux seules conditions salariales, et exige que ce droit soit respecté.

Approuvée à l'unanimité moins 3 et 1 abstention à Lausanne, le 12 novembre 2026